

BULLETIN
INTERNATIONAL

DES
SOCIÉTÉS
DE LA
CROIX-ROUGE

Publié par le
Comité International
fondateur de
cette institution

Comité international de la Croix-Rouge

EXTRAIT DES STATUTS

(Du 10 mars 1921)

ARTICLE PREMIER. — Le Comité international de la Croix-Rouge fondé à Genève en 1863 et consacré par des décisions des Conférences internationales des Sociétés de la Croix-Rouge, est constitué en une association régie par les art. 60 et suivants du Code civil suisse.

ART. 2. — Cette association a son siège à Genève, est organisée corporativement et possède la personnalité civile en conformité des dispositions du Code civil.

ART. 3. — Le Comité international de la Croix-Rouge a pour but : de travailler au maintien et au développement des rapports des Comités centraux entre eux ; de servir d'organe central et d'intermédiaire entre ceux-ci : de maintenir les principes fondamentaux et uniformes qui sont la base de l'institution de la Croix-Rouge à savoir : l'impartialité, l'indépendance politique, confessionnelle et économique, l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des membres qui la composent ; d'entreprendre, de provoquer et de coordonner les efforts pour soulager les victimes de la guerre, de la maladie et des calamités civiles ; de s'occuper en un mot de tout ce qui concerne les relations internationales entre les Sociétés de la Croix-Rouge, en temps de paix comme en temps de guerre, dans le domaine de l'œuvre de secours aux blessés de la guerre et aux malades, ainsi que dans celui de l'action en faveur des prisonniers de guerre.

En conséquence de ses statuts le Comité international de la Croix-Rouge possède la personnalité civile qui lui permet de recevoir légalement des legs.

Formule à utiliser dans un testament :

Je soussigné déclare léguer au Comité international de la Croix-Rouge, à Genève,

la somme de

legs à acquitter franc de tous droits par ma succession.

(lieu, date et signature).

Le Comité international dont toutes les ressources sont consacrées à l'accomplissement de sa tâche sera toujours très reconnaissant aux personnes qui voudront bien se souvenir de son œuvre.

Compte de chèques postaux en Suisse n° I. 928.

Comité International

Enquête de la Société des Nations sur la situation en Russie.

Le Comité international a reçu du Secrétariat de la Société des Nations la lettre suivante :

Genève, le 12 août 1922.

Monsieur Gustave Ador, Président du Comité international de la Croix-Rouge, Genève,

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le texte ci-joint de la proposition présentée par le gouvernement norvégien à la session du Conseil de la Société des Nations, tenue à Londres le 20 courant, relative à la situation créée par la famine en Russie.

« Le Conseil s'est ainsi inspiré de cette proposition et après l'avoir discutée, a adopté le résolution suivante :

« Le Secrétariat sera autorisé à recueillir, rassembler et
« mettre sous forme de tableaux tous les renseignements qu'il
« sera possible d'obtenir auprès des divers gouvernements, des
« organisations de secours et autres œuvres fonctionnant en
« Russie et à compléter ces renseignements à l'aide de tous autres
« renseignements provenant d'autres sources toutes les fois
« qu'il sera possible de le faire, en vue de pouvoir présenter au
« Conseil un tableau aussi complet et aussi exact que possible
« de la situation actuelle en Russie, et de fournir les informa-
« tions ainsi obtenues en Russie à l'opinion publique.

« Lorsque ce travail sera achevé, et pourvu que les rensei-
« gnements ainsi recueillis justifient cette création, il sera ins-
« titué une commission d'experts chargée d'examiner la docu-
« mentation ainsi rassemblée, et de voir les conclusions qu'il
« est possible d'en tirer en vue d'exposer l'influence que peut,

Comité International

« à son avis, exercer la famine en Russie sur la situation du pays
« en général et sur la situation de l'Europe tout entière au point
« de vue financier, économique et sanitaire ; en un mot, afin
« d'établir les rapports qui existent entre la situation générale
« en Russie et la reconstitution de l'Europe ».

« Conformément à la dite résolution, je me permets de m'adresser à vous en votre qualité de Président du Comité international de la Croix-Rouge, en vous priant de bien vouloir transmettre au Secrétariat les renseignements que le Comité international possède sur la question visée par la résolution du Conseil et, si possible, de la manière suivante :

1. Production agricole, y compris les animaux ;
Transport intérieur des récoltes ;
Importation et exportation des produits agricoles.
2. Situation des transports par voie ferrée, par eau et par route, et en particulier situation matérielle, organisation et conditions de la main d'œuvre des chemins de fer ;
Situation des ports.
3. Statistiques relatives à l'augmentation, la diminution et les mouvements de population.
Statistiques relatives à la vie humaine, et en particulier celles relatives aux conséquences de la famine et des épidémies.
4. Conditions de vie des populations agricole et urbaine dans les différentes régions.
5. Tous autres renseignements qui, de l'avis du Comité international de la Croix-Rouge, rentrent dans le champ des questions soulevées par la résolution du Conseil.

« Je vous serais reconnaissant de vouloir bien, si possible, envoyer ces renseignements pour la République Fédérative socialiste des Soviets, l'Ukraine, le Caucase, la Sibérie et les Républiques alliées.

« Si, au cours du travail, la nécessité se révèle d'obtenir des renseignements plus détaillés sur l'un quelconque des points

Comité International

mentionnés ci-dessus, le Secrétariat vous adressera une demande d'information complémentaire ; mais étant donné l'urgence de la question et la gravité de la situation créée par la famine, le Conseil juge qu'il est essentiel de pouvoir établir sans aucun retard le rapport qu'il a demandé. J'espère donc que vous voudrez bien considérer la question comme étant extrêmement urgente et faire réunir et envoyer au Secrétariat à Genève les renseignements actuellement en la possession du Comité international de la Croix-Rouge, même s'ils ne sont pas entièrement classés, afin que le Secrétariat puisse, sans tarder, commencer le travail dont il est chargé.

« En vous renouvelant mes meilleurs souhaits pour votre santé, je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'assurance de mes sentiments respectueux et de ma haute considération.

« NIXON,

*Directeur de la Section économique et
financière. »*

Au reçu de cette lettre, le Comité international a télégraphié à ses délégués en Russie et en Ukraine pour leur demander de rassembler d'urgence les renseignements souhaités, principalement sous les chiffres 3 et 4.

Rapatriement de prisonniers.

Le rapatriement des prisonniers de guerre ayant pris fin officiellement le 30 juin, le Comité international a adressé la lettre suivante au prof. Fridtjof Nansen, haut commissaire pour le rapatriement des prisonniers de guerre auprès de la Société des Nations

Genève, le 21 juillet 1922.

« Monsieur le haut commissaire,

« Ce n'est pas sans un sentiment de profonde émotion que le Comité international de la Croix-Rouge arrive au terme de la grande œuvre du rapatriement des prisonniers russes en Alle-

Comité International

magne d'une part, et des prisonniers des pays centraux en Russie d'autre part, œuvre qu'il a été heureux de mener à bonne fin avec votre constant et incomparable appui.

« Le Comité international de la Croix-Rouge sent en effet que s'il avait entrepris dès l'armistice de 1918, de sa propre initiative, cette action humanitaire qui rentre entièrement dans le cadre de son activité, il n'aurait certainement pas pu obtenir des résultats aussi complets, sans le concours éclairé et généreux de la Société des Nations.

« Nous tenons donc à vous exprimer sans réserve notre vive reconnaissance pour l'assistance puissante qui nous a été accordée pendant ces deux années de collaboration entre vous-même, comme haut commissaire de la Société des Nations et le Comité international de la Croix-Rouge. Cette collaboration a eu pour résultat de ramener dans leurs foyers plus de 425,000 malheureux qui se trouvaient depuis de longues années séparés de leurs familles.

« Le 6 octobre 1921, vos experts, admettant que l'œuvre poursuivie en commun dès 1920 touchait à sa fin, décidaient, d'accord avec vous, de suspendre les transports par mer. Ils admettaient néanmoins que l'on continuât jusqu'à la fin de l'année par voie de terre le transport des groupes isolés de prisonniers de guerre. La Société des Nations cependant, accessible aux suggestions du Comité international de la Croix-Rouge, a bien voulu reconnaître avec lui qu'il restait en Russie, ainsi que dans quelques camps allemands, un nombre de malheureux qui n'avaient pas pu bénéficier des mêmes facilités de rapatriement que l'ensemble de leurs camarades. C'est la raison pour laquelle la Société des Nations a bien voulu allouer généreusement un nouveau crédit qui a permis de prolonger cette action jusqu'au 30 juin.

« Nous avons depuis lors acquis la conviction que le nombre des prisonniers pouvant être encore groupés en convoi allait être épuisé. C'est pour cela que nous croyons pouvoir considérer l'œuvre commune de la Société des Nations et du Comité international de la Croix-Rouge comme désormais achevée.

Comité International

« Nous avons donc, Monsieur le haut commissaire, l'honneur de vous informer que nos services à Berlin et Moscou ont été avisés que le rapatriement prendrait fin le 30 juin, mais qu'une latitude de 15 jours serait laissée aux prisonniers en cours de route, pour leur permettre d'arriver à destination. L'inspecteur du rapatriement à Berlin a pris les mesures nécessaires pour que tous les services et toutes les activités soient terminés à la date du 15 juillet au plus tard.

« Depuis plusieurs mois le Comité international de la Croix-Rouge a entrepris la revision de la comptabilité du rapatriement qui devra nous permettre de régler pour votre compte le côté financier de cette grande œuvre. Désirant nous montrer en tous points dignes de la confiance que vous avez témoignée au Comité international de la Croix-Rouge en lui remettant la gestion d'intérêts aussi vastes, nous apportons tous nos soins à l'établissement du bilan des dépenses qui devront être réparties entre le gouvernement allemand d'une part, et le fonds spécial rassemblé grâce à votre initiative personnelle. Nous avons d'ailleurs eu l'honneur de vous communiquer le procès-verbal de la conférence tenue à ce sujet avec les administrations allemandes à Berlin, au cours de laquelle ont été admises par celles-ci les conditions que vous aviez bien voulu nous indiquer pour le règlement des comptes.

« Les difficultés techniques inhérentes à une opération de comptabilité aussi considérable nous donnent à penser que le règlement définitif ne pourra pas intervenir avant l'automne prochain. Nous ne manquerons pas de vous faire connaître les progrès de la liquidation, et vous prions en attendant, Monsieur le haut commissaire, de bien vouloir agréer, avec l'expression réitérée de notre gratitude, les assurances de notre haute considération.

Jacques CHENEVIÈRE
*Membre du Comité international
de la Croix-Rouge.
Délégué à la Direction générale.*

Paul DES GOUTTES
*Vice-président
du Comité international de
la Croix-Rouge. »*

Comité International

A cette lettre, le professeur Nansen a répondu en ces termes (traduction) :

Lysaker, le 3 août 1922.

*Au Président du Comité international de la Croix-Rouge
Genève.*

« Monsieur,

« Je m'empresse de vous accuser réception de votre lettre 33-2/2451 du 19 juillet par laquelle vous avez l'amabilité de m'informer que l'œuvre entreprise par le Comité international de la Croix-Rouge pour le rapatriement des prisonniers de guerre a cessé le 15 juillet et que vous me ferez parvenir les comptes exacts des sommes dépensées, au commencement de l'automne.

« Je désire saisir cette occasion pour exprimer ma haute appréciation du grand rôle joué par le Comité international de la Croix-Rouge dans l'œuvre du rapatriement de tant de milliers de malheureux prisonniers. Cette tâche qui, grâce à son étroite coopération et ses efforts incessants, a été accomplie avec succès fournit encore une nouvelle preuve des principes élevés et charitables qui guident le Comité international de la Croix-Rouge dans toutes ses entreprises.

« En renouvelant mes remerciements, je reste, votre serviteur,

« Fridtjof NANSEN

Haut commissaire. »

A l'occasion de la cessation du rapatriement le ministre des Affaires étrangères du royaume d'Italie, a chargé le consul général d'Italie à Genève de transmettre au Comité international de la Croix-Rouge ses remerciements pour l'œuvre accomplie au bénéfice de ses compatriotes.

Le Comité international de la Croix-Rouge a reçu de le ministre des Affaires étrangères de la République tchécoslovaque, en date du 7 juillet, la lettre suivante :

« Au moment de la cessation de l'activité de la Croix-Rouge internationale en faveur des rapatriés de Russie, le ministre

Comité International

des Affaires étrangères de la République tchécoslovaque a l'honneur d'exprimer ses remerciements sincères à la Croix-Rouge internationale pour tous ses travaux effectués dans l'intérêt de ses ressortissants.

« Les sacrifices apportés par la Croix-Rouge internationale sur le champ de l'humanité en faveur des rapatriés tchécoslovaques sont tellement grands que les paroles ne suffisent pas pour exprimer les sentiments de reconnaissance qu'éprouvent tous ceux qui ont eu l'occasion de jouir des bienfaits de la dite institution internationale.

« Le ministère prie la Croix-Rouge internationale d'agréer, avec l'expression de ses remerciements chaleureux, l'assurance de sa haute considération. »

« *Ministre D. BENES.* »

Le Département politique suisse, enfin, a adressé au Comité international de la Croix-Rouge la lettre suivante, en date du 19 juillet :

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de la lettre du 29 juin par laquelle vous avez bien voulu nous annoncer que l'œuvre générale du rapatriement organisée par votre comité sur l'invitation de la Société des Nations, allait officiellement prendre fin le 30 du même mois.

« Nous saisissons volontiers cette occasion d'exprimer à votre comité toute notre reconnaissance pour les nombreux services qu'il nous a rendus par l'intermédiaire de ses délégués dans l'œuvre de rapatriement des Suisses de Russie. »

Missions et délégations.

M. Paul Des Gouttes, vice-président et secrétaire général du Comité international de la Croix-Rouge s'est rendu à Copenhague, où il a rendu visite à la Croix-Rouge danoise.

Comité International

M. Paul Des Gouttes est rentré à Genève le 7 août.

Le professeur Georges Werner, membre du Comité international de la Croix-Rouge et M. Reymond Schlemmer, secrétaire du Comité international, se sont rendus le 29 juillet en mission à Londres pour y conférer avec le Foreign Office. MM. Werner et Schlemmer sont rentrés à Genève le 7 août. M. Schlemmer est reparti le 11 août pour Constantinople et Athènes.

M. Rodolphe Horner, chargé de représenter le Comité international de la Croix-Rouge au Congrès international d'Esperanto, qui se réunit à Helsingfors du 13 au 16 août, s'est rendu en Finlande à cet effet.

M. Frédéric Sutter, chef de la trésorerie du Comité international de la Croix-Rouge, est parti le 27 juillet pour Vienne et Budapest afin d'y régler diverses questions relatives au rapatriement. M. Sutter est arrivé à Vienne le 29 juillet, à Budapest le 2 août, puis est rentré à Genève le 9 août. Le 14 août M. Sutter est parti pour Berlin.

M. Gloor, délégué du Comité international à Varsovie, est reparti de Genève le 20 juillet pour la Pologne.

M. Wehrlin a quitté Moscou le 13 août pour se rendre en vacances en Suisse ; le 15 août M. Wehrlin annonçait son arrivée à Berlin.

M. Cuénod, délégué du Comité international, s'est rendu le 18 juillet à Marseille d'où il a pu effectuer l'expédition d'une première partie des médicaments destinés à l'Ukraine et embarqués dans ce port sur le vapeur *Taraudant*. Le *Taraudant* est parti le 2 août à destination d'Odessa. M. Cuénod est rentré en Suisse, puis est reparti pour Berlin.

Le D^r Rusca s'est rendu le 4 août à Amsterdam.

M. Dessonnaz, délégué à Kharkoff, est arrivé à Odessa le 15 juillet où il a rejoint le D^r Bacilieri, délégué à Bucarest, qui s'est également rendu dans cette ville. Le D^r Bacilieri est reparti pour Bucarest, via Constantinople, le 10 août.

M. Bruderer, délégué à Novorossisk, a fait un voyage à Rostoff le 14 juillet.

Comité International

M. Reymond, délégué du Comité international à Vienne, est rentré en vacances en Suisse le 12 août.

MM. Burnier et Zwerner continuent leurs activités respectives à Constantinople et Belgrade.

En Lettonie. — M. Gallati a visité récemment la colonie de vacances au bord de la mer à Dubbeln, en Lettonie. Il s'y trouve actuellement 145 garçons et 150 fillettes de 7 à 16 ans. Le Comité international de la Croix-Rouge avait fait don à cette colonie de vacances de 50 lits, 118 paillasses et d'un stock de vivres. La Croix-Rouge américaine de son côté a constitué le stock de provisions de la colonie. M^{lles} de Knieriem et Mendel, qui dirigent, le home ont assuré qu'il n'eut pas été possible d'ouvrir la colonie cet été sans les dons du Comité international et de la Croix-Rouge américaine. M^le de Knieriem a chargé M. Gallati d'exprimer au Comité international les plus sincères remerciements de la direction de la Colonie et de tous les enfants. La nourriture excellente a donné de très bons résultats et a permis aux enfants de rétablir leur santé. M. Gallati loue l'organisation parfaite de cette œuvre.

En Russie. — M. Wehrin, délégué du Comité international de la Croix-Rouge à Moscou, informe qu'il continue régulièrement la distribution des produits envoyés par l'Union internationale de secours aux enfants et qu'en particulier pour le lait, don du pape Benoît XV, il a augmenté la quantité délivrée mensuellement, après vérification des institutions demandant à être bénéficiaires. Ces distributions se font actuellement dans le collecteur d'enfants de Pocrowski, dans le sanatorium du département de l'Instruction publique, n^{os} 1-3 et 6 à Sokolniki, n^o 8 à Petrowsko-Rezoumovskoïa, n^{os} 12 et 16 à la Montagne des Moineaux, n^{os} 21, 23, 27 à Sokolniki, clinique infantile et ambulance de la première université de Moscou, policlinique de la Faculté de Médecine, Maison d'enfants pour le Commissariat du commerce étranger, Maison d'enfants des collaborateurs

Comité International

du Commissariat de salubrité publique au nom de Lénine, Dispensaire infantile de la Section de la protection de l'enfance et de l'adolescence du Commissariat de la Salubrité publique, — Ecole Sanatorium, — Ecole Forestière, — Hôpital pour malades tuberculeux de la section de salubrité publique de la ville de Moscou, — Maison d'enfants des ouvriers des tramways électrique, — 6^{me} consultation pour nourrissons de la ville de Moscou, — Consultation de la Maison centrale des Nourrissons, — Ecoles nos 35 et 75 de la ville de Moscou, — Colonie-Sanatorium du Comité de l'aide à la famine près de la section de salubrité publique de la ville de Moscou, — Colonie de Mono des enfants tchouvaches malades du trachôme à Kossino, — Maison d'enfants des collaborateurs du Commissariat de ravitaillement.

En outre, il a été distribué, dans des cas pressants, un certain nombre de boîtes de lait condensé :

au Bureau pour l'évacuation des enfants de la Volga au centre, — au représentant de la République de Bachkirie pour les enfants se trouvant de passage à Moscou dans un train d'évacuation, — aux enfants des gardiens de nuit du dépôt, — aux enfants des réémigrants, etc.

Il a été délivré au total durant les mois de février à juin : 25,584 boîtes pour 6,227 enfants. M. Wehrlin a distribué également, entre un grand nombre d'institutions, des chaussures, don de l'Union internationale de secours aux enfants, des paquets de vêtements, don du « Save the Children Fund » à Glasgow et 10 tonnes d'huile de foie de morue de la Croix-Rouge danoise.

M. Wehrlin signale que le nombre des réfugiés se trouvant dans les gares peut être évalué à 4,500. Il s'agit là de réfugiés des contrées affamées, principalement des régions du Volga qui, après avoir passé l'hiver et le printemps dans la Russie du Nord et de l'Est, où ils cherchaient à se procurer des moyens d'existence, reviennent presque tous actuellement dans leurs villages.

En outre il y a un grand nombre de réémigrants, presque tous ressortissants de pays limitrophes, qui attendent leur rapatriement dans les baraques du Centrovak, et qui se trouvent dans

Comité International

une situation assez précaire. Pour ravitailler les réfugiés dans les gares, M. Wehrlin a reçu du haut commissariat du Dr Nansen, 96,501 kil. de fleur d'avoine et 9,606 kil. de biscuits. Il a été chargé par l'Intersecourusse, avec l'aide de la division technique du Centrovak, d'effectuer cette distribution.

M. Wehrlin envisage qu'il y a aura environ 5,000 personnes à nourrir par jour.

Intervention en faveur du patriarche Tikhon. — En date du 10 juillet, le Comité international de la Croix-Rouge à Genève avait écrit au président de la Croix-Rouge russe à Moscou pour demander des indications précises sur le sort du patriarche Tikhon et sur celui des membres du clergé russe en général.

En date du 26 juillet, le vice-président de la Croix-Rouge russe à Moscou télégraphiait au Comité international de la Croix-Rouge :

« Votre lettre du 10 juillet Patriarche Tikhon après abdication habite Moscou, couvent Donskey, parfaite sécurité. Autres membres clergé russe, outre ceux sous jugement, ne sont soumis à aucune répression. *Vice-président Croix-Rouge russe, GOLOUBKOF.* »

A Novorossisk. — Au sujet des réfugiés mésopotamiens se trouvant à Novorossisk, un télégramme de M. Bruderer arrivé le 9 juillet, fournit les renseignements suivants :

Ces réfugiés à Novorossisk sont au nombre de 730, dont 290 hommes, 238 femmes et 202 enfants. Ce sont pour la plupart des laboureurs. En 1915, pour fuir les Turcs, ils ont quitté leur patrie et se sont réfugiés en Perse. En 1917, fuyant devant les Kurdes, ils sont partis pour le Caucase. Ces Mésopotamiens ont été instruits par les missionnaires anglais Bromheuser, Reid, Magdaut. La plupart d'entre eux se trouvent sans papiers et sans moyens de rapatriement.

M. Bruderer signale en outre qu'il y a 4,000 autres réfugiés dans les territoires du Kouban et du Don pouvant quitter librement la Russie et prêts à partir immédiatement.

Comité International

Le Comité international de la Croix-Rouge avait communiqué au Foreign Office les renseignements qui lui sont parvenus par son délégué à Novorossisk sur les réfugiés mésopotamiens se trouvant actuellement dans les régions de la Mer Noire.

Le Foreign Office a fait savoir que ces réfugiés devaient être considérés comme ressortissants de l'empire persan et que, par conséquent, il y avait lieu de s'adresser aux autorités persanes pour leur évacuation. Le Comité international de la Croix-Rouge a entrepris immédiatement des démarches auprès du ministre de Perse à Berne. La Légation impériale de Perse a fait savoir, en date du 31 juillet, que le gouvernement de l'empire a donné des instructions nécessaires à son ambassade à Moscou, à sa mission commerciale spéciale dans cette ville ainsi qu'à sa mission de Tiflis pour que les démarches nécessaires soient faites en vue du rapatriement des ressortissants persans qui se trouvent à l'étranger. Le Comité international de la Croix-Rouge a immédiatement informé de ses démarches ses délégués à Moscou et Novorossisk. Il a prié son délégué à Novorossisk de faire dresser des listes de ces réfugiés, afin d'établir aussi exactement que possible leur origine et faciliter ainsi les démarches à entreprendre en vue de leur rapatriement.

En Ukraine. — Au début de juillet, le vapeur *Faltenboog*, chargé de vivres destinés aux enfants ukrainiens : céréales, cacao, lait condensé, etc., d'une valeur de près de 3 millions de leis, a quitté Braïla, et est arrivé à bon port à Odessa.

Ce convoi, organisé par l'Union internationale de Secours aux enfants, a été accompagné par M. le Dr Bacilieri, délégué du Comité international de la Croix-Rouge et de l'Union internationale de secours aux enfants à Bucarest.

Le gouvernement roumain a non seulement accordé les permis d'exportation nécessaires, mais a encore exonéré de toute taxe les vivres ainsi expédiés, s'associant ainsi à cette œuvre d'entraide internationale.

Ces vivres sont destinés aux cuisines ouvertes en Ukraine

Comité International

au nom de l'Union internationale de secours aux enfants par M. Georges Dessonnaz, délégué du Comité international de la Croix-Rouge et de l'Union à Kharkov.

Un deuxième convoi va être organisé immédiatement.

Evacuation d'enfants d'Ukraine en Bessarabie. — Le Dr Bacilieri, délégué du Comité international de la Croix-Rouge à Bucarest, avait fait savoir que 508 enfants se trouvant dans les divers gouvernements d'Ukraine désiraient rejoindre leurs parents en Bessarabie et qu'il serait nécessaire d'obtenir du gouvernement ukrainien l'autorisation de les faire évacuer.

M. Dessonnaz a immédiatement entrepris des démarches auprès des autorités ukrainiennes à Kharkow et s'est mis en rapport à ce sujet avec le Dr Kholodny et le Dr Zlatovsky, membres de la Croix-Rouge ukrainienne. M. Dessonnaz fut reçu par M. Yakovlev, commissaire des Affaires étrangères, qui examina favorablement la demande de notre délégué et qui, en date du 23 juillet 1922, lui confirmait par lettre que le commissariat des Affaires étrangères n'avait pas d'objection concernant la permission de l'envoi en Bessarabie de 508 enfants se trouvant pour la plupart dans les gouvernements d'Odessa. Le commissariat du Peuple a donné des instructions à ce sujet au Comité ukrainien d'évacuation, qui s'occupera de la solution des diverses questions techniques relatives à cette évacuation.

M. Dessonnaz signale le 10 juillet qu'en Ukraine l'épidémie de choléra a pris de telles proportions que l'opinion publique commence à s'émouvoir. De tous temps il se trouvait dans ces régions des foyers d'infection venant de petites épidémies locales. Cette année le choléra se propage rapidement gagnant toujours de nouveaux districts. Du 1^{er} janvier au 20 juin on a enregistré officiellement 11,000 cas, dont le plus grand pourcentage tombe sur les mois de mai et juin. Les endroits les plus atteints se trouvent dans les gouvernements affamés. Contrairement à ce qui se présentait auparavant, l'épidémie actuelle atteint non seulement les éléments venus du dehors, mais aussi les originaires de l'endroit. Le danger du choléra est d'autant plus grand qu'il

Comité International

s'est propagé non seulement dans les villes mais aussi à la campagne où la lutte est difficile. Un grand nombre de stations médico-sanitaires ne fonctionnent plus vu la famine et le manque de ressources. Les injections préventives se font en très petites quantités. Le commissariat de Santé envoie de temps en temps des commissions spéciales qui amènent avec elles des détachements anti-épidémiques déjà formés. Ces derniers, pourvus de fonds et de médicaments, restent dans les localités où leur présence est nécessaire. Actuellement ces détachements ont installé des baraques pour 1530 villes.

Malgré l'été, les autres maladies infectieuses qui d'habitude disparaissaient ou en tout cas diminuaient fortement en cette saison, continuent à augmenter. Le typhus exanthématique sévit fortement, donnant des cas très graves et un grand pourcentage de mortalité.

Commission mixte

La Société des Nations et la Commission mixte.

Le Conseil de la Société des Nations a fait une démarche auprès de tous les gouvernements¹ membres de la Société des Nations, pour obtenir des facilités de transport pour le personnel et le matériel en faveur de la Commission mixte. En effet, la Société des Nations à juste titre, a voulu user de toute son influence pour aider la Commission mixte dans son effort de philanthropie mondiale.

Déjà une réponse est parvenue du gouvernement tchécoslovaque au Secrétariat général annonçant une réduction de 50% sur les droits en vigueur pour le transport du matériel destiné aux pays dévastés, et une réduction de 50% sur le prix des voyages pour le personnel travaillant pour la Commission mixte.

¹ Voy. *Bulletin international*, 15 août 1921, p. 862.